



Plan sans valeur réglementaire :
 Les indications de zonage et de risque sont reportées
 uniquement à titre illustratif. Seuls les plans de zonage au
 1/2 000^{ème} et 1/10 000^{ème} forment le règlement graphique.

- UC zonage
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- marge de recul des constructions
- secteur inondable
- limite de constructibilité
- maison de maître
- emprise des planches au 1/2 000^{ème}